

Séance du 22 avril 2026 Délibération n° 22042026-19	
<b>Nombre de membres :</b> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 17 avril 2026 <b>Date d'affichage :</b> 17 avril 2026	<b>Présents :</b> Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.
<b>Objet de la Délibération :</b> <b>Rétrocession concession cimetière</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Francis ESPINASSE

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Guilhem TOURNIER et Madame Joëlle MARTINEZ épouse TOURNIER relative à la concession funéraire dont les caractéristiques sont:

- o Concession funéraire temporaire de 30 ans acquise le 26 octobre 2015
- o Acte n° 2015/997 enregistré par le service des impôts des entreprises le 19 novembre 2015.
- o Montant réglé de 285.20 €

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Guilhem TOURNIER et Madame Joëlle MARTINEZ épouse TOURNIER, propriétaires d'une concession de 7.13 m<sup>2</sup> située à l'emplacement F 141 dans le cimetière communal, proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la Commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté. Celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sepulture.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette concession pour un montant de 185€, montant proportionnel à la durée d'acquisition.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'acquisition de la concession funéraire de Monsieur Guilhem TOURNIER et Madame Joëlle MARTINEZ épouse TOURNIER située à l'emplacement F 141 d'une surface de 7.13 m<sup>2</sup> pour un montant de 185 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour établir l'acte de rétrocession ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous les documents qui s'y rapportent.

**VOTES :**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire,  
Transmis en Préfecture,  
Publié et notifié le 4 mai 2026

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Francis ESPINASSE

Le Maire,  
Jacques MOLIERES

